



**HONORAIRES DE L'AGENCE
AU 1er AVRIL 2017
T.V.A au Taux de 20%**

TRANSACTION

REMUNERATION TTC

VENTE APPARTEMENT ET VILLA :

- De 0 €	à	100 000 €	10%
- De 100 001 €	à	300 000 €	6%
- Au dessus de		300 001 €	5%
- Minimum de perception			2 000 €

VENTE TERRAIN : 10%

VENTE DE MURS COMMERCIAUX ARTISANAUX INDUSTRIELS 10%

VENTE GARAGE 15% OU UN FORFAIT
MINIMUM DE 2 000€

Uniquement les mandats de ventes dont les honoraires sont à la charge de l'acquéreur apparaîtront en pourcentage sur les publicités

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 Juillet 1989 art 5)

- ENTREMISE ET NEGOCIATION	10€/m2
- VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE, REDACTION BAIL		10€/m2 BAILLEUR 10€/m2 LOCATAIRE
- ETAT DES LIEUX LOCATION		3€/m2 BAILLEUR 3€/m2 LOCATAIRE
- LOCATION GARAGE (BAIL ET ETAT DES LIEUX COMPRIS)		UN FORFAIT DE 100€ POUR LE LOCATAIRE ET POUR LE PROPRIETAIRE
- GESTION (LOYER C.C HORS ASSURANCE)	8%